

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE
Nouvelle limitation du 18 juillet 2019 ([cliquez ici](#))

Conformément à l'article 182.9 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 14 août 2018, monsieur Louis Breton, ing., dont le domicile professionnel est situé à Bromont, province de Québec, a fait l'objet d'une décision du Comité des requêtes de l'Ordre des ingénieurs du Québec relativement à son droit d'exercice, à savoir :

Protection incendie

PRONONCER la limitation volontaire d'exercice de l'ingénieur Louis Breton (membre n° 5017193) dans le domaine de la protection incendie. Conséquemment, il n'est plus autorisé à poser dans ce domaine les actes professionnels suivants : donner des consultations et des avis, faire des mesurages, des tracés, préparer des rapports, calculs, études, dessins, plans, devis, cahiers des charges, et d'inspecter ou surveiller des travaux.

Cette limitation du droit d'exercice de l'ingénieur Louis Breton est en vigueur depuis le 14 août 2018.

Montréal, ce 28 août 2018

M^e Pamela McGovern, avocate
Secrétaire de l'Ordre

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Conformément à l'article 182.9 du Code des professions (RLRQ., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 18 juillet 2019, monsieur Louis Breton, ing. (membre no 5017193), dont le domicile professionnel est situé à Bromont, province de Québec, a fait l'objet d'une décision du Comité des requêtes de l'Ordre des ingénieurs du Québec relativement à son droit d'exercice, à savoir :

Électricité du bâtiment

PRONONCER la limitation volontaire d'exercice de l'ingénieur Louis Breton dans le domaine de l'électricité du bâtiment. Conséquemment, il n'est plus autorisé à poser dans ce domaine les actes professionnels suivants : donner des consultations et des avis, faire des mesurages, des tracés, préparer des rapports, calculs, études, dessins, plans, devis, cahiers des charges, et d'inspecter ou surveiller des travaux.

Cette limitation du droit d'exercice de l'ingénieur Louis Breton est en vigueur depuis le 18 juillet 2019.

Montréal, ce 20 août 2019

M^e Pamela McGovern, avocate
Secrétaire de l'Ordre

